

Bureau du 24 avril 2006

Décision n° B-2006-4162

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Acquisition de deux parcelles de terrain nu situées 2, rue Jean Sarrazin et appartenant à la SERL**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 11 avril 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la finalisation de l'opération d'aménagement du parc d'activités Santy-Sarrazin situé sur Lyon 8°, la Communauté urbaine doit acquérir de la SERL deux parcelles de terrain nu situées 2, rue Jean Sarrazin en vue de leur intégration dans le domaine public de voirie.

Ces parcelles cadastrées sous les numéros 165 et 166 de la section BE ont une superficie totale de 7 mètres carrés.

L'acquisition de ces parcelles se ferait à titre purement gratuit.

Toutefois, pour le calcul du salaire du conservateur, la valeur de ces parcelles a été estimée à 90 € le mètre carré, soit 630 € ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition à titre purement gratuit de deux parcelles de terrain nu situées 2, rue Jean Sarrazin à Lyon 8° et appartenant à la SERL.

2° - Autorise monsieur le président à signer les différents actes à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1065 le 23 janvier 2006 pour 1 400 000 €.

4° - Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants pour l'exercice 2006 :

- pour ordre en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes - compte 132 800 - fonction 822,

- en dépenses réelles : compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 500 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,